

Créé début 2021 par des membres de l'ultra-gauche issus de l'ex-ZAD de Notre-Dame-des-Landes, le groupement de fait « *Les Soulèvements de la Terre (SLT)* » **incite et participe à la commission de sabotages et dégradations matérielles. Pour ce faire, il a structuré sa stratégie autour de différents axes :**

- d'une part, afin de fédérer et de mobiliser ses membres et partisans aux fins de commettre des actes de destructions matériels et de violences physiques, SLT a développé une doctrine qui vise à présenter les opérations de sabotage qu'elle initie ou conduit comme un moyen de défense de l'environnement.

En effet, les stratèges de SLT ont ainsi créé le concept de « désarmement », destiné à faire accepter la pratique de l'éco-sabotage. En inscrivant à dessein ses actions dans une logique présentée comme défensive et en mettant en avant « *la nécessité de détruire les armes qui détruisent la planète et ainsi faire obstacle à une plus grande violence* », SLT normalise le recours au sabotage ou aux dégradations matérielles, cette idéologie et ces modes d'action étant désormais partagés par la majorité des militants qui admet la nécessité de faire coexister militantisme classique et opérations de destructions.

Cette stratégie est par ailleurs parfaitement assumée par SLT qui n'hésite pas à fournir à ses militants des conseils pratiques pour y parvenir. Ainsi, en octobre 2021, une vidéo relayée par SLT appelait à poursuivre des actions de « désarmement » et fournissait un « tuto » permettant d'opérer le « *démantèlement sauvage* » d'une bassine.

Ce discours inspire des actions de sabotage clandestines, menées en marge des manifestations officielles. La lutte contre les « méga-bassines » illustre l'intégration de ce nouveau mode d'action dans les contestations du groupement puisque 18 actes de dégradations clandestins ou tentatives à l'encontre de retenues d'eau ont été recensés depuis septembre 2021, inspirés par ce discours.

- d'autre part, SLT désigne auprès de ses militants des cibles présentées comme des symboles à combattre, ce qui se traduit par des destructions matérielles et un harcèlement téléphonique.

Ainsi, le 6 octobre 2022, SLT a publié la carte des principaux acteurs des « méga-bassines » et invité ses sympathisants à communiquer toute information permettant de « *démasquer au plus vite* » les sociétés « *qui continuent d'agir dans l'ombre* ». Cette carte s'accompagne de la diffusion des sièges sociaux des entreprises citées ainsi que leurs coordonnées téléphoniques. A la suite à la diffusion de cette liste, la retenue de substitution de Langon a fait l'objet de dégradations pour un préjudice évalué à plusieurs milliers d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre de la manifestation des 29 et 30 octobre 2022, un appel à la vigilance a été lancé pour inciter les habitants du secteur de Sainte-Soline à mettre en place une veille du chantier avec transmission des horaires de travail des ouvriers, de leurs lieux de restauration, de la provenance des machines et de la présence des forces de l'ordre, aux fins de mettre impunément au point un certain nombre d'exactions

Enfin, le 6 novembre 2022, SLT a appelé à une « *action téléphonique massive* » contre les sociétés engagées sur le chantier de Sainte-Soline. En deux jours, un peu plus de 350 appels ont perturbé les activités d'entreprises qui ont déposé plainte pour harcèlement.

- enfin, SLT a élaboré une organisation inspirée des codes des « Black bloc » afin de mener à bien ses actions violentes tout en préservant l'anonymat ses membres et des sympathisants qui y participent et ainsi empêcher toute identification par les forces de l'ordre.

En effet, lors des manifestations initiées ou conduites par SLT, les activistes apparaissent masqués, porteurs de combinaisons blanches ou bleues, de cagoules et formant un « white

block» ou un « blue block ». A titre d'exemple, l'action *Grand Péril Express* du 3 juillet 2021, des activistes écologistes masqués et porteurs de combinaisons blanches, commettre des dégradations.

Par ailleurs, afin de réaliser leurs actions de sabotages ou de destructions matérielles, et face à la présence des forces de l'ordre qui cherchent à les prévenir, les activistes présents sur les actions organisées à l'instigation des SLT sont équipés de masques à gaz, de parapluies, porteurs de cagoules et combinaisons et armés de pierres, mortiers, cocktails Molotov ou boules de pétanque, équipement révélateur de leur volonté d'en découdre et n'hésitent plus à affronter directement les représentants de l'Etat.

A titre d'exemple, la mise en scène de trois cortèges de couleurs différentes fin octobre 2022 à Sainte Soline démontre le caractère prémédité et organisé de la présence d'éléments violents au sein de la manifestation. En effet, à cette occasion, trois cortèges ont cohabité, chacun acceptant, respectant et tirant profit de la diversité des profils présents et des modes d'action : le cortège blanc, composé essentiellement d'un public familial, de représentants politiques et de journalistes, le cortège vert constitué de militants déterminés issus principalement des collectifs XR, Greenpeace et Bassines Non Merci 79, et le cortège rouge qui a lui intégré les individus les plus violents issus de la mouvance d'ultra-gauche et des militants SLT.

**Ce faisant, SLT joue un rôle majeur dans la conception, la diffusion et l'acceptation de modes opératoires violents, favorisant et valorisant ainsi le processus de radicalisation d'une partie de la mouvance écologiste et d'ultra-gauche, et doit, pour ce motif, être regardé comme provoquant à des agissements violents contre les personnes et les biens.**

**En deuxième lieu, cette provocation est suivie d'effets, les actions des sabotages et des violences à l'encontre des forces de l'ordre démontrant l'impact du discours porté par SLT auprès de ses membres.**

D'une part, depuis sa création, SLT a incité et provoqué, par ses mots d'ordre et ses appels, à une vingtaine d'actions, déclinées en différentes « Saisons » et « Actes », caractérisées par des destructions matérielles et des agressions physiques

La saison 1, du 27 mars au 17 juillet 2021 composée de cinq actes, s'est achevée par l'action *Grand Péril Express*, qui s'est tenue du 29 juin au 4 juillet 2021 en Île-de-France. Celle-ci a été marquée par l'occupation de plusieurs sites des groupes Lafarge et Eqiom par des individus en partie masqués et vêtus de combinaisons blanches, à l'origine d'actes de sabotage.

La saison 2, qui s'est déroulée du 22 septembre 2021 au 26 mars 2022, dont SLT est à l'origine et qui a également fait l'objet d'une communication de sa part en ces termes « *la semaine prochaine on se lance dans une saison 2 d'actions contre cette industrie! [agro-industrielle]* » a été marquée par plusieurs actions offensives liées à la contestation des projets de retenues de substitution dans le marais poitevin. Ainsi au cours du *Printemps maraîchin*, le 26 mars 2022, 300 éléments radicaux, vêtus de combinaisons bleues, dans un cortège de 5 000 manifestants, ont violemment pris à partie les forces de l'ordre. Au cours de l'action « *Bye bye Bayer! Ciao Monsanto!* » du 5 mars 2022, visant à assiéger le siège social de *Bayer France*, 250 personnes, vêtues de combinaisons blanches et masquées, ont tenté de pénétrer dans le site *Bayer* de Villefranche-sur-Saône. S'agissant de cette dernière, SLT a appelé à la mobilisation alors même qu'elle avait fait l'objet d'une interdiction préfectorale.

La saison 3, du 2 avril au 28 août 2022, a été marquée par le *Grand Charivari* des 14 et 15 mai 2022 sur la commune de Pertuis, où plusieurs exactions ont été commises à l'encontre de la société *Pellenc*, des forces de l'ordre et d'établissements bancaires.

La saison 4, ouverte le 29 septembre 2022, a notamment été caractérisée par la manifestation « *Pas une bassine de plus* » à Sainte-Soline le week-end des 29 et 30 octobre 2022. Cette action a rassemblé près de 5 000 personnes dont 300 militants radicaux déterminés, auteurs de violences à l'encontre des forces de l'ordre et de sabotages.

Enfin, à l'issue de ces différentes actions, le groupement publie systématiquement sur les réseaux sociaux plusieurs photos de ces événements, valorisant ainsi ces opérations « coups de poing » provoquées par SLT ce qui en constitue une revendication.

D'autre part, plusieurs actions de SLT se sont accompagnées de prises à partie violentes des forces de l'ordre depuis mars 2021. Ainsi, le 22 septembre 2021, à Mauzé-le-Mignon, trois gendarmes ont été blessés alors qu'ils tentaient de repousser 200 individus qui pénétraient sur le chantier d'une réserve de substitution d'eau et dégradaient des pelleteuses. Le 6 novembre suivant, toujours à Mauzé-le-Mignon, les forces de l'ordre ont été directement visées par des jets de fumigènes et de projectiles, blessant deux gendarmes. Deux personnes interpellées pour ces faits font l'objet de poursuites judiciaires. Lors du *Printemps maraîchin*, du 25 au 27 mars 2022, à La Rochénard, divers projectiles ont été lancés en direction des forces de l'ordre par 300 individus agressifs. La manifestation des 29 et 30 octobre 2022 à Sainte-Soline constitue le point d'orgue de ces actions violentes, les forces de l'ordre ayant eu à déplorer 61 blessés dans leurs rangs.

Lors de ces différentes actions, de nombreux membres de SLT ont été interpellés et certains condamnés.

Enfin, la poursuite des actions est assumée par SLT et fait craindre de nouvelles actions violentes. En effet, le 2 novembre 2022, SLT a ainsi annoncé qu'à défaut de confirmation de la mise en place d'un moratoire par les autorités, « le large mouvement de défense de l'eau » pourrait mener « une série d'actions locales et une nouvelle mobilisation nationale », possiblement le samedi 25 mars 2023, date de la journée de « mobilisation internationale pour la défense de l'eau » .